

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 19 février 2020 portant cessation de fonctions et nomination (régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal judiciaire de Tours

NOR : JUS B2005537A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu le décret n°2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;
Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;
Vu l'arrêté du 9 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des secrétariats-greffes des juridictions civiles et pénales ;*

ARRÊTE

Article 1

Il est, à compter du 1^{er} mars 2020, mis fin aux fonctions de Madame Ludvine CROZET (RIEU), adjointe administrative principale, en sa qualité de régisseuse suppléante au tribunal judiciaire de Tours.

Article 2

Madame Johanne LIEVRE, secrétaire administrative, est, à compter du 2 mars 2020, nommée régisseuse suppléante au tribunal judiciaire de Tours.

Article 3

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel d'ORLEANS, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 19 février 2020

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation,
P/le sous-directeur des ressources humaines des greffes
P/la cheffe du bureau des carrières et de la mobilité
professionnelle,
L'adjointe à la cheffe du bureau,



Sandrine DE VILLELE